



Fausse déclaration caf par une entreprise garde d'enfant

Par **banana34**, le **11/08/2011** à **18:06**

Bonjour, je ne sais pas à qui je peux adresser mon problème, merci en avance si vous pouvez m'aider. J'ai fait garder mes enfants par une entreprise la [s]nounou passion[/s] à Montpellier pendant 2 ans, le premier 18 mois tout était bien passé, mais les choses ont changé à partir de janvier 2011. Depuis la fin de notre nounou avant la fin d'année, l'entreprise a eu mal de nous trouver une intervenante régulière, par fois, je me suis retrouvée un ou deux jours sans intervenante, et le problème a commencé.....

Avec cette entreprise, on a signé un an de contrat, et dès le début de contrat on reçoit les coupons en totalité de cette année (39 heures (coupon) par mois * 12 mois = 470 heures (coupons)) et puis on nous conseille de payer par prélèvement fixe automatique, et c'est à eux qui font la déclaration chaque mois à la CAF pour que la CAF qui nous paie en premier et eux effectuent le prélèvement, problème :

1. depuis janvier 2011 on a consommé en moyenne 18 heures/mois au lieu de 39 heures (ici il y a ma part d'histoire et leur part)
2. ils ont déclaré toujours 39 heures à la CAF et le prélèvement toujours encouru et sans question
3. juin 2011, je me suis retrouvée 228 coupons sur mes mains et depuis avril je n'ai plus d'intervenante régulière, donc j'ai décidé de terminer mon contrat avec cette entreprise et je voudrais qu'elle rembourse la prestation à la CAF et moi (228 coupons * 18,50 euros l'heure = 4218 euros - 120 euros (frais dossier))
4. l'entreprise a décidé d'employer la cause no. 5 dans les conditions de versement

Remboursement ou annulation: les coupons codes barres correspondant aux heures payées et non travaillées sont remboursables dans un délai de six mois à partir de la date d'édition (délai réduit à 20 jours pour les coupons de soutien scolaire); la date d'édition est indiquée sur les coupons code barres; après ce délai, le remboursement portera sur la moitié de la valeur des coupons correspondant aux heures payées et non travaillées; les coupons dont la date est postérieure à 1 an sont non remboursables: les frais d'adhésion ne sont pas remboursables; les demandes doivent être adressées au service comptable par

lettre recommandee avec accuse de reception; le delai d'instruction est de deux mois, les frais de gestion de remboursement s'elevant a 120euros.rnquoi faire?????rnau secour! SVP

Par **Tisuisse**, le **13/08/2011 à 16:37**

Bonjour,rnrnLes nounous agréées relèvent du Conseil Général et les associations loi de 1901 peuvent être contrôlées par la préfecture.rnrnrnOrientes vos démarches vers ces 2 administrations.

Par **Nounoupassion**, le **16/01/2013 à 09:55**

BonjourrnrnNounou Passion à Montpellier c que des problèmes!!j'ai été intervenante chez eux et ils m'ont bien exploités pour se débarrasser de moi comme un vieux kleenex à la fin! La gérante est snob, elle méprise "le petit personnel" et n'a pas de morale, appart faire du chiffre il n'y a rien d'autre qui l'intéresse...rnj'aurai pu leur coller une procédure pour licenciement abusif mais j ai préféré tourner la page et ne plus avoir affaire à eux!rnEn bref, à fuir!

Par **Dion34**, le **10/05/2013 à 16:53**

BonjourrnJe trouve ces commentaires totalement hallucinants. En tant qu'intervenante, je trouve que le salaire est totalement réglo, le recrutement est fiable pour les parents et l'entreprise prend soin de ses employés. Je n'ai jamais eu un seul problème, deux de mes amies y travaillent aussi et trouvent le fonctionnement tout à fait à leur goût.

Par **Nounoupassion**, le **12/05/2013 à 15:28**

Tapez votre texte ici pourDion34 fait surement parti de l'entreprise Nounoupassion pour venir ainsi les défendre sur ce forum!!!rn Comme par hasard elle y travaille, 2 de ses amies aussi, elle connaît tous les parents qui y sont inscrit et elle a assisté à tous les recrutements pour dire qu'ils sont fiables et que les candidats sont bien accueillis et bien traités du début à la fin...rnet puis, Dion34 si ça se passait si bien que ça, vous ne serez pas sur un forum ou justement le thème est que Nounoupassion à Montpellier est une entreprise de garde d'enfants à problèmes!!!! que faites vous donc sur ce forum si tout se passe si bien avec eux???rnça fait beaucoup de coïncidences vous ne trouvez pas???rnAllez la faire à d'autres!!!!rnrnNounoupassion n'a hélas pas tous ces atouts, bien au contraires!!! beaucoup de problèmes ont été relevé chez Plusieurs intervenantes et parents en parti à cause de "la direction" qui fait tout à l'envers et ne respecte pas ses salariés...rnrnA vous de voir!rnrn répondre ...

Par **enfant34**, le **29/09/2013 à 10:18**

je suis tout à fait d'accord ,il faut fuir nounou passion la gérante n'est pas humaine

Par **ancienneintervenante**, le **31/01/2014 à 18:27**

bonjour à tous, voilà j'étais intervenante chez nounou passion, et au début ça se passait bien rien à dire j'avais une famille et avec cette famille j'ai eu quelques petits problèmes et un jour je reçois un appel de l'agence, de la secrétaire, et qui m'envoie balader, un non respect hallucinant... bref et depuis je n'ai plus accepté de missions, et puis un autre jour je reçois un courrier pour un licenciement "faute grave" parce que je n'avais pas répondu aux mails reçus pour les missions proposé, donc je voulais savoir si le fait de pas avoir répondu aux mail était effectivement une faute grave ?? rnet pour appuyer l'avis de Nounoupassion, je confirme pour la direction et oui c'est une agence qu'il faut éviter. Pour finir leur méthode de communication est complètement nul...

Par **moisse**, le **02/02/2014 à 09:12**

Bonjour,rnJe n'ai aucun avis sur cette garderie ni sur son personnel.rnMais lorsqu'un salarié refuse d'exécuter les ordres de mission de son employeur, conformes à ses fonctions, il est en état d'insubordination caractérisé justifiant le licenciement et sa qualification (faute grave).rnIl appartient à l'employeur de respecter la procédure de licenciement et, en cas de controverse, prouver la ou les fautes alléguées.

Par **ancienneintervenante**, le **03/02/2014 à 15:34**

d'accord je comprend, merci pour l'information

Par **moisse**, le **13/02/2014 à 07:32**

Bonjour,rn[citation]Pour ce qui est des mails qu'on reçoit, d'une ils sont généraux, donc être licencié pour faute grave car vous n'avez pas répondu à ces mails, cela me paraît abusif[/citation]rnQui a écrit cela et où?rn[citation] Perso je n'y réponds pas car je suis déjà sur des missions sur les créneaux proposés. Et quand j'y ai répondu, ils avaient déjà quelqu'un. rnComme beaucoup d'agence, on a pas tellement le choix que d'accepter les missions proposées mais il n'empêche qu'avec une raison valable on a tout à fait le droit de refuser. rn[/citation]rnCe mode de fonctionnement ne décrit pas des relations entre un employeur et ses salariés.rnMêmes avec des raisons valables à répétition, un salarié refusant d'exécuter les missions ordonnées par l'employeur sera licencié pour des motifs réels et sérieux.rnJe ne sais pas trop comment ces agences fonctionnent mais cela ressemble plutôt à du travail

temporaire selon la description qui en est faite.

Par **dream34**, le **13/02/2014 à 19:44**

j'ai relu, en effet, elle n'a pas écrit cela. rn rn Pour le reste je suis d'accord avec vous. rn Mais comme ici je parlais de missions proposées de façon générale à toutes les intervenantes et les intervenants même si ça paraît évident qu'on ne puisse pas répondre à ses demandes lorsque nous avons déjà d'autres familles sur les mêmes horaires. rn rn Et en général, oui, ce sont des remplacements ou des gardes ponctuelles.

Par **marmotte64**, le **21/02/2014 à 10:56**

Bonjour, rn Ayant été intervenante dans cette société si l' on peut appeler cela comme ça. rn Il est vrai que concernant les relations avec la responsable qui n est pas toujours la ou se fait porter absente par tranquillité, alors que nous on nous demande d être irréprochable par contre à plusieurs reprise je constate que les filles du bureau fume leur cigarettes sur le trottoir de l agence, qu'elle belle image pour cette société il me semble avoir lu que le tabac avec la garde d enfant n était pas compatible, qu'elle belle pub. rn En ce qui concerne les paiements c est très aléatoire un peu comme il veule par contre on ne doit pas refuser de mission attention au bout de 3 abracadabra licenciement aller salut. rn Je vous conseil de vous renseignez à l inspection du travail et au prudhommes. rn vous serez ravie d avoir un autre son de cloche sur nos droits. rn En ce qui concerne les contrats de travail l inspection du travail ce tire les cheveux à chaque fois. il est vrai que le petit personnel est inconsideré, mais madame n aurai pas de clients si elle avait du personnel incompetente, il ne faut pas l oublier. rn La société tourne grâce au personnel mais certainement pas pour la gérance on est bien d accord. rn Le coup des coupons mensuels qui ne sont pas rendu à temps donne droit à une sanction de non paiement de salaire du mois cool surtout quand les clients réclament pendant des mois leurs coupons, et que cela ne suis pas à l' agence. rn Entre chantage, diffamation et intimidations clients et personnelles super mdr.... rn Bonne lecture.

Par **intervenante np**, le **19/03/2014 à 14:28**

Bonjour, rn je suis actuellement intervenante chez nounou passion. rn j'ai rencontré divers problèmes rn je vous laisse lire. Bonne lecture. rn rn rn Alors pendant plusieurs mois non paiement du salaire parce qu' elles avaient oublié de faire le changement de rib et cela a durer plus de 3 mois remettant la cause sur ma nouvelle banque jusqu'au jour où elles se sont rendus compte de leurs erreurs, rn une famille me donner 16h/mois que je ne faisais pas pour pouvoir toucher la caf au final la famille a quitter nounou passion et j'ai dut leur rendre toutes les heures. rn Mal organisation des planning je me retrouvais avec 2 familles le même jour et bien sûr c' était ma faute parce que je n' avais pas privilégié la bonne famille. rn Au niveau de nos plannings, elles ne sont pas du tout au courant et propose des missions déjà sur nos heures. rn Une famille chez qui je travaille vas arrêter avec eux car incapable de trouver une nounou de remplacement quand j' étais en maladie, alors que c'est quand même leur boulot. rn Une amie qui travaille aussi pour nounou passion n' a pas était prévenue que le contrat chez la famille chez qui elle

bossait se terminer fin janvier. Elle l'a appris par les parents, alors que nounou passion était au courant quand mon amie a signé le contrat. Niveau recrutement aucun test de réaliser alors que dans toutes les agences ils en font un. Puis pour garder un bébé, elles vous disent pas besoin de diplôme il suffit de savoir changer une couche et donner le biberon. Je vous laisse juger par vous-même. Actuellement je bataille pour partir, si vous voulez en savoir plus n'hésitez pas à m'envoyer un mp.

Par **patricia34**, le **30/03/2014 à 23:51**

Bonjour, j'ai travaillé 5 ans pour nounou passion, moi aussi les 4 premières années tout c'est bien passé car je suis tombée sur de très bonnes familles. Mais en Juin dernier mon contrat se terminant j'ai prévenu de suite afin que l'on me trouve une famille dès le mois Août ou pour la rentrée. Dès fin juin j'avais accepté une mission, qui très vite s'est transformée de semaine en semaine, les jours et les heures changeaient, d'un 30h la mission est passée à 50h, puis à 20h puis matin et soir, donc ne la trouvant pas fiable compte tenu de la distance et des horaires, j'ai refusé de ce fait les propositions que l'on me faisait ont été de pire en pire, des contrats de 10h à 15h maximum par semaine !!! donc pas suffisant et impossible à compléter, puisque souvent c'était une fois du matin et une fois du soir. Jusqu'au jour où elle me propose enfin la veille de la rentrée une mission qui semble intéressante puisque 18h en Septembre, puis 21h dès Octobre mais qui au final, sur place se transforme en mission totalement différente, de 18h elle passait à 10h au contraire !!! Comme à chaque fois les dires ne sont jamais la réalité. Elle profite de son pouvoir pour en faire un abus n'hésitant pas à nous faire passer pour des incompétentes aux yeux des parents... ce scénario a duré jusqu'en Octobre et c'est décidé à me licencier en Novembre, heureusement que je me suis débrouillée pour trouver moi-même une famille. Donc je suis bien de votre avis FUYEZ Nounou passion, les prud'hommes sont là pour vous aider et vous défendre. Vous pouvez me contacter si vous le désirez.

Par **intervenante np**, le **14/04/2014 à 12:27**

attention nounou passion est en liquidation judiciaire
http://www.pernaud.fr/anonym/mandat/detail/10001188894/nounou-passion-france-sas;jsessionid=B02DBE23E0CE1EE2ADA9B4553A5F7EAC

Par **dream34**, le **14/04/2014 à 13:04**

Ce n'est pas la même entreprise qui est en liquidation judiciaire. Celle-ci n'a rien à voir avec l'entreprise de garde d'enfant. Par contre à cause de cela ils sont en redressement mais rien à craindre à ce niveau là.

Par **marmotte64**, le **18/04/2014 à 23:42**

Mais n importe quoi c'est celle de Montpellier qui est en redressement judiciaire avec un mandataire

Par **intervenante np**, le **18/04/2014 à 23:48**

Oui on parle de nounou passion de Montpellier

Par **dream34**, le **19/04/2014 à 09:17**

il ne faut pas confondre nounou passion France, qui est en liquidation judiciaire et nounou passion Montpellier SARL Axelle qui est en redressement. Même si elles ont la même directrice, ce ne sont pas les mêmes entités.

Par **fabamiel**, le **05/05/2014 à 17:27**

Tout ça ce ne donne pas envie de confier son enfant chez nounoupassion...rnJe suis à la recherche pour septembre 2015 sur St clément de rivi re d'une nounou pour du p riscolaire de 16h   19h30 le mardi, jeudi et vendredi.rnMe contacter: fabrice.amiel@laposte.net

Par **lena34**, le **23/05/2014   07:28**

Bonjours, c'est impressionnant comme vos t moignages ressemble   mes probl mes rencontr s avec eux actuellement je recherche des personne qui serais d'accord de porter plainte contre l'association ou surtout contre la g rante qui est un chien d'attaque elle a aucune  ducation! comme on dit l'union fais la force m

Par **Martine92**, le **26/05/2014   14:39**

[fluo]BONJOUR[/fluo] Je suis d'accord avec le message du 23/05/2014 j'ai eu le m mernprobl me , j'ai  t  licenci  abusivement m me que mon avocat voulaitrnporter plainte, mais j'ai eu des menaces si je le faisait, donc j'ai laisserrntomb . J'esp re qu'un jour ils seront puni.

Par **Aman34**, le **12/06/2014   17:28**

Bonjour,rnJe suis actuellement   la recherche d'un emploi compl mentaire (entre 10-15h) par semaine et week end sur Montpellier et ses environs et je pensais postuler chez nounous

passion mais à la lecture de vos messages, l'envie à disparue. Voir une entreprise qui traite mal ses employés et considère les familles comme des portes monnaies ne m'intéresse pas. Je suis désolée pour les difficultés que vous rencontrez et si vous connaissez des structures plus sérieuses pour proposer nos services, je suis intéressée. Bon courage et bonne continuation.

Par **Mme attend son chèque**, le **11/08/2014 à 15:32**

Bonjour,
Je constate qu'il y a une désinformation général concernant vos droit...
Pour faire cours la société nounoupassion est en liquidation judiciaire néanmoins pour ceux qu'ils le souhaite rien ne vous empêche de porter l'affaire aux prud'homme
Pour ceux qui hésitent et pensent ne pas être dans leur droit je leur répond que justice a été faite pour moi
Ne cédez pas aux intimidations!

Par **Dé-con-sei-llée !**, le **10/09/2014 à 13:02**

Bonjour,
je connais aussi cette entreprise pour y avoir travaillé... Visiblement l'équipe fait son possible pour s'accommoder des "humeurs" de la gérante. Elle paraît avoir son mot à dire sur tout et intervient quand bon lui semble dans une discussion entre vous et une personne de l'équipe.
Elle fait genre "furie", plutôt surexcitée et qui pense qu'elle a toujours raison.
Je n'ai pas aimé travaillé avec cette entreprise et je la déconseille.

Par **joliejulie**, le **07/10/2014 à 11:07**

Bonjour,

Je suis assez étonnée par tous ces messages, je ne travaille pas dans cette association mais une amie a été recrutée il y a un mois et elle ne m'a pas dit tout ça. Au contraire elle était plutôt contente, l'association lui aurait trouvé une famille en deux jours pour un contrat de 20h par semaine. rnJ'ai l'impression qu'il y a bcp de haine dans vos messages, ma fois j'en parlerai à mon amie mais ca me choque un peu...

Par **maman en detresse!**, le **02/02/2015 à 14:59**

C'est vraiment difficile de ne pas prendre en compte vos messages...A mon grand désespoir vous imaginez.
Peut être vous pourrez m'aider. rnJe suis à la recherche d'une nounou pour des horaires particuliers (travail des soirs, un week end par mois donc environ 75h par mois).
rnLes ass mat du coin ne souhaite pas travailler le soir et le week end. rnAlors une amie qui fait appel à nounou passion depuis 8ans me la conseillé. rnSeulement en voyant vos commentaires ca ne fait pas rêver...rnSi vous avez des solutions ou propositions je suis toute disponible. rn
Cordialement.

Par **Content de mon prestatair**, le **25/06/2015** à **11:09**

Il y a d'autres sociétés sérieuses sur Montpellier.rnDemandez des devis à 3-4 d'entre elles et comparez avant de vous engager.rnPar exemple, si quelqu'un vient à votre domicile pour vous parler de l'organisation de la prestation, c'est toujours plus rassurant que de faire ça par téléphone.

Par **Plus jamais !**, le **12/09/2015** à **18:15**

Bonjour,rnrnJ'ai travaillé pour Nounou Passion pendant 2 ans.rnAu début, pas de problème avec eux, ça se passait bien.rnJe trouvais ,par contre, la directrice de l'agence pas très humaine et le recrutement des employées était très limite (pas besoin de diplôme, une simple lettre de recommandation peut suffire et de toute façon aucune vérification n'est faite ^^). On ne voit ça qu'ici. Bref.rnIl se trouve que je suis tombée malade et mon médecin m'a mise en arrêt.rnSuite à ça, je reçois un appel de la directrice de l'agence, complètement hors d'elle, furieuse. Elle me menace de m'envoyer quelqu'un pour vérifier que je sois vraiment malade. Elle est persuadée que ma maladie est inventée de toute pièce.rnQuelques jours plus tard, je reçois un courrier de licenciement. Motif : les parents de l'enfant que je gardais n'auraient pas été satisfaits de moi.rnrnJusqu'à aujourd'hui, je n'ai eu que des retours positifs sur mon travail et là bizarrement, y a un gros souci. Encore aujourd'hui, je me demande ce que j'ai bien pu faire de "mal".rnMais ils leur fallait un motif de licenciement.rnrnCa m'attriste de constater que des gens si inhumains, sans aucune empathie, centrés sur le chiffre d'affaire et non la qualité des services, puissent tenir une agence spécialisée dans le service à la personne. Quelle aberration !rnrnJe vous déconseille, parents mais aussi nounous, de vous tourner vers cette société.

Par **Genma**, le **12/11/2015** à **15:15**

Incroyable... Je pensais être la seule à penser tout cela... rnrnJ'ai été salariée de Nounou Passion quelques années. Recrutement au pied levé sur le salon TAF, pas de diplôme requis, pour garder des petits de 2 mois à 2 ans (où il est exigé un CAP Petite Enfance) ! Je l'ai fait car j'avais l'expérience, mais si un inspecteur du travail avait mis le nez dans leurs dossiers, il serait tombé des nues. rnrnComme pour beaucoup d'intervenants, de bons contrats au début, puis des contrats informels de 10 à 15 heures, qui demandaient une amplitude de disponibilité de 6h00 (oui oui...) à 20h00 (...), des horaires en coupé (périscolaire), qui ne permettaient pas de deuxième emploi (et je ne parle pas de la clause de fidélité...). Je ne parlerai pas non plus des bulletins de salaire, à charges constamment variables. Voilà pour l'aspect technique. rnPour l'aspect humain, effectivement, la condescendance de la gérante dépassait mon entendement. Une chance que j'excelsais dans mon travail, elle ne pouvait rien dire, car j'avais les parents de mon côté. Simplement, le comportement de cette femme issue du milieu commercial (cosmétiques) ne cadre pas avec le secteur d'activités du service à la personne, qui présuppose un minimum de savoir-être, d'empathie et, oserais-je en rajouter, d'amabilité et de courtoisie !rnrnBref, vous aurez compris quelle est mon opinion concernant cette entreprise.rn"Bonne" lecture.

Par **ninaritchi**, le **17/04/2016** à **16:01**

Bonjour Je suis nouvelle je vouler aller travailler aussi a nounou passion !!mes quand je vois vos commentaire sa donne pas trop envie sa fai peur sur tou ...

Par **ninaritchi**, le **17/04/2016** à **16:01**

Bonjour Je suis nouvelle je vouler aller travailler aussi a nounou passion !!mes quand je vois vos commentaire sa donne pas trop envie sa fai peur sur tou ...